

2DE

EDUCATION MUSICALE

Enseignement optionnel général facultatif proposé au Lycée Saint Joseph

Dans le cadre des options facultatives du BACCALAUREAT, le Lycée SAINT JOSEPH propose, dès la classe de Seconde, une préparation à l'épreuve d'Education Musicale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir déjà un acquis musical externe à l'Education Nationale pour choisir cette option. Elle est donc ouverte à tout lycéen



désireux de prolonger sa formation du Collège et d'élargir sa culture artistique.



Trois heures hebdomadaires maximum sont consacrées à des exercices de pratique, à une formation culturelle et artistique approfondie et à l'étude des œuvres imposées. Cette année, les séances

ont lieu le lundi (ateliers de pratique musicale) et le vendredi (étude du programme imposé) sur le temps de midi.

Le candidat au Baccalauréat est évalué à partir de deux épreuves :

- Un entretien basé sur une écoute comparée de deux extraits musicaux (un issu du programme imposé et un issu du répertoire général). Une « fiche synthèse », mentionnant le travail effectué en cours, sera présentée au jury et servira de support à l'entretien (13 points).
- Une interprétation vocale et/ou instrumentale par le candidat et au choix de ce dernier. Celle-ci sera mise en perspective avec le programme imposé et la « fiche synthèse » (7 points).

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter : **Vincent DUCROT** (Professeur d'Education Musicale)